



MESURES DE VIGILANCE POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX ET LES SAPEURS-POMPIERS

Télégramme envoyé, ce jour, à l'ensemble des Préfets par le Ministre de l'Intérieur

MINISTERE DE L'INTERIEUR

TELEGRAMME

MENTIONS D'URGENCE : IMMEDIAT

Paris, le 9 janvier 2014

Le Ministre de l'Intérieur

à

Monsieur le Préfet de Police

Mesdames et Messieurs les Préfets de zone de sécurité et de défense, de région et de département

Monsieur le Préfet de Police des Bouches-du-Rhône

Pour information

Monsieur directeur général de la police nationale

Monsieur le directeur général de la sécurité intérieure

Monsieur directeur général de la gendarmerie nationale

Monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Monsieur le Préfet, Secrétaire Général, Haut-fonctionnaire de défense et de sécurité

Monsieur le Préfet, adjoint au Haut-fonctionnaire de défense et de sécurité

Objet : Mesures de vigilance pour les policiers municipaux et les sapeurs-pompiers

Les récentes attaques terroristes perpétrées à Paris et à Montrouge qui ont coûté la vie à deux policiers nationaux et à une policière municipale confirment la menace qui pèse sur les agents publics identifiés par leur uniforme.

Bien que le mode opératoire soit différent, l'attentat de Montrouge qui a coûté la vie à une policière municipale, objectif principal de l'attaque, est, de ce point de vue, à rapprocher de celle des Joué-les-Tours qui visait également, es qualité, des policiers nationaux.

Les consignes qui vous ont été données par mon télégramme du 20 décembre 2014 sur la sécurité des personnels et leur protection sont donc plus que jamais d'actualité (port du gilet pare-balles discret, gardes dynamiques plutôt que statiques toutes les fois que possible, renforcement de la sécurisation des accès aux bâtiments de police, vigilance générale).

1 / 2



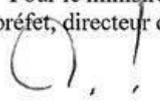


Elles rappelaient également la nécessité de sensibiliser les services d'accueil des commissariats de police et des unités de gendarmerie aux risques encourus par les personnels en tenue.

Je vous demande à nouveau de réitérer aux maires toutes les consignes nécessaires pour décliner ces mesures au sein de leur police municipale afin de garantir la sécurité de leurs personnels.

A raison des risques liés au port de leur tenue d'uniforme, des consignes adaptées sont à donner à tous les présidents de CASDIS ou aux unités militaires en charge du service public d'incendie et de secours à Paris et à Marseille.

Pour le ministre,
Le préfet, directeur de cabinet,


Michel LALANDE

2 / 2

MERCI D'EN TENIR COMPTE AFIN DE PROTEGER VOS AGENTS

La Vie à Défendre

